



CELINE TELLIER  
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,  
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL  
G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 26 JAN. 2024

Monsieur Nicolas Martin  
Bourgmestre de Mons  
Grand-Place, 22  
7000 Mons

Contact : Cellule Transversale

[nicolas.martin@ville.mons.be](mailto:nicolas.martin@ville.mons.be)

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/ViC/ChW/24-108

**Objet :** Motion du Conseil communal montois / crise PFAS

Monsieur le Bourgmestre,

La motion du Conseil communal de Mons du 21 novembre 2023 relative à la crise des PFAS m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention. Vous trouverez ci-dessous des éléments de réponse aux différentes informations sollicitées.

#### Cadastre PFAS

En ce qui concerne l'établissement du cadastre des entreprises utilisant des PFAS, le travail nécessite l'examen de près de 12.000 permis et 5500 entreprises. Nombre de ces permis ne sont pas numérisés et doivent être consultés sous format papier. C'est un travail conséquent que l'administration de la Région wallonne ne pourra pas réaliser seule. C'est pourquoi la mission sera externalisée par marché public cette année.

Pour les entreprises ayant des conditions de rejets, l'administration a connaissance à ce jour de deux sociétés établies sur le territoire de la Ville de Mons : Comet Sambre (rejets d'eaux usées) et Holcim (rejets atmosphériques).

Concernant le cadastre des pollutions, celui-ci a été présenté par l'administration de la Région wallonne en commission de l'environnement du Parlement le 8 décembre dernier ([\(131\) Réunion de commission du 08/12/2023 à 11:00 - YouTube](#)). On y voit que le territoire de la Ville de Mons ne présente pas de sites industriels instruits dans le cadre d'une procédure « Décret sols ». Pour les eaux de surface, l'administration dispose d'un prélèvement sur le biote (poissons) qui respecte les normes en vigueur.

Il faut enfin souligner que des études vont être réalisées ou sont en cours par le SPW/ISSEP et la SPGE/SPAQuE dans le cadre de recherches et d'identifications des pollutions aux abords des captages de Vivaqua à Ghlin et Nimy pour localiser les sources de pollution dégradant les masses d'eaux souterraines.

## Contrôles de la Haine

18 stations sont actives sur le Bassin hydrographique de la Haine (16 opérationnelles et 2 de surveillance) dont 2 stations situées sur la Haine : la station 2230, station opérationnelle, située sur la Haine à Saint Vaast et la station 2280, station de surveillance, située sur la Haine canalisée à Hensies.

Les stations de surveillance, donc la station 2280, sont contrôlées chaque année avec une fréquence de 13x/an. Les stations opérationnelles sont contrôlées 1 année sur 6, en fonction du Bassin hydrographique sur lequel elles sont situées. Les fréquences sont de 13x/an ou 6x/an si la masse d'eau est en bon état (pas de substance déclassante) lors de cette année. Les stations opérationnelles situées sur le Bassin hydrographique de la Haine ont été analysées cette année.

Les stations 2280 et 2328 font également partie du réseau nitrate, et la station 2295 fait partie du réseau CIE (Commission internationale Escaut). Ces stations sont donc, comme les stations de surveillance, analysées chaque année à une fréquence de 13x/an pour les paramètres de terrain et les macropolluants, ainsi que pour les paramètres spécifiques aux programmes « Nitrates » et « CIE ».

Enfin, en plus de ce programme « classique », les stations pour lesquelles certains paramètres sont déclassants sont échantillonnées 13x/an tous les 2 ans, mais seules les substances déclassantes et les paramètres de terrain sont analysés sur ces stations.

De nombreux paramètres sont surveillés dont notamment les substances PFOS-PFAS analysés dans l'eau et les biotes.

Comme vous le constaterez, le réseau de surveillance de la qualité des eaux de surface qui découle de la Directrice-cadre sur l'Eau (DCE) est très complet. Toutes les masses d'eau de surface wallonnes (352) sont suivies par au moins une station de mesure. En outre, en cas de pollution ponctuelle, des contrôles du DPC et/ou des contrôles d'enquête sont organisés.

En complément à ces informations, concernant la situation de la Haine à hauteur de Nimy, dans le cadre des enquêtes environnementales en cours visant à identifier les sources de pollution dégradant la qualité des puits de Vivaqua à Nimy, les premiers résultats sont tombés à la mi-janvier 2024. Il ressort de ces résultats préliminaires que la Haine est peu contaminée à hauteur du zoning. La concentration en sortie du zoning est de 24 ng/L, soit une augmentation de 4 ng/L entre l'amont et l'aval du zoning.

## Accompagnement des agriculteurs et producteurs locaux

J'ai veillé à ce que mon administration travaille en étroite collaboration avec l'AFSCA qui est en charge du contrôle des productions des agriculteurs et producteurs locaux. J'ai également interpellé mon collègue compétent en la matière au niveau fédéral, le Ministre David Clarinval, malheureusement sans avoir obtenu de réponse à ce jour.

## Organisation de séances d'information publiques

Comme je m'y étais engagée, l'administration de la Région wallonne a organisé, en concertation avec les communes, différentes réunions d'information publiques concernant cette crise des PFAS.

En concertation avec votre commune, il a été convenu d'organiser cette réunion à Mons simultanément à la présentation des résultats de BIOBRO, le biomonitoring humain autour des sites des broyeurs à métaux en Wallonie.

L'ISSeP étant fortement sollicité actuellement, le projet BIOBRO accuse un peu de retard. Toutefois, l'ISSeP devrait pouvoir boucler le projet pour le printemps 2024. Dans tous les cas, il est bien prévu de restituer les résultats individuels aux participants et les résultats globaux aux communes.

J'espère que ces différents éléments seront de nature à répondre à vos questions. Je me tiens évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,  
  
Céline TELLIER

